

Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Présentation

fournie par

la Division des affaires du secteur sans but lucratif,
bénévole et communautaire à
Développement social Canada

et

Le Forum du secteur bénévole et communautaire

Aperçu de la présentation

- L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire
 - Contexte
- L'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire
- Les codes de bonnes pratiques relatives au financement et au dialogue sur les politiques
- La concrétisation de l'Accord et des Codes

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

Juin 2000 – Lancement de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC)

- Entreprise conjointe de 94,6 millions de dollars, d'une durée de cinq ans
- Elle vise à améliorer la capacité des deux secteurs à offrir de meilleurs services aux Canadiens et aux Canadiennes :
 - ✓ en renforçant la relation;
 - ✓ en augmentant la capacité du secteur bénévole et communautaire;
 - ✓ en améliorant le cadre réglementaire.
- Phase I : des tables conjointes traitent des questions d'intérêt pour le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada.

Le secteur bénévole et communautaire

Le secteur bénévole et communautaire
compte :

- 180 000 organismes constitués en sociétés
- 1,3 millions d'employés
- 6,5 millions de bénévoles
- 90 milliards de dollars en revenus annuels et 109 milliards de dollars en actif

L'ISBC

Étapes clés

Décembre 2001

- Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire signent l'Accord.

Septembre 2002

- Engagement dans le discours du Trône à l'égard de l'Accord

Octobre 2002

- Le greffier du Conseil privé charge les sous-ministres (SM) de concrétiser l'Accord.
- Le premier ministre nomme la ministre du Patrimoine canadien *Ministre responsable du secteur bénévole et communautaire*.
- Établissement du Forum du secteur bénévole et communautaire
- On annonce de nouvelles structures de gouvernance.

L'ISBC

Nouvelles structures de gouvernance

- Comité consultatif ministériel (CCM)
- Comité directeur des sous-ministres adjoints (CDSMA)
- Forum du secteur bénévole et communautaire
- Comité directeur conjoint (CDC)

L'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

- Il s'agit d'un cadre solide pour renouveler les relations.
- Il vise à renforcer la capacité des deux secteurs à offrir de meilleurs services aux Canadiens et aux Canadiennes.
- Il établit des valeurs, des principes et des engagements.
- Il montre que le gouvernement du Canada reconnaît la contribution inestimable du secteur bénévole et communautaire au mode de vie canadien.
- Il est le résultat de vastes consultations communautaires.

Codes de bonnes pratiques relatives au financement et au dialogue sur les politiques

- Ils ont été lancés le 8 octobre 2002.
- Ce sont des outils concrets promis dans l'Accord.
- Ils fournissent des exemples de bonnes pratiques qui peuvent améliorer les relations entre les deux secteurs.
- De bonnes pratiques sont proposées à l'administration fédérale, au secteur bénévole et communautaire et aux deux secteurs à la fois.
- Les Codes sont conçus pour évoluer avec le temps et devront faire l'objet d'examens, d'évaluations et de rapports.

Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques

Principe :

- Les politiques et les programmes du gouvernement du Canada sont plus efficaces lorsqu'ils tirent parti de l'expérience, de l'expertise, des connaissances et des idées du secteur bénévole et communautaire.

Code de bonnes pratiques de financement

Principe :

- Chaque secteur reconnaît qu'il doit rendre compte de ses activités aux Canadiens et aux Canadiennes, et l'importance d'une capacité durable pour faire en sorte que les organismes du secteur bénévole et communautaire puissent servir la population canadienne.

Pourquoi utiliser les codes de bonnes pratiques?

- Pour obtenir un changement de comportement positif et durable.
- Pour rencontrer l'objectif de l'Accord de renforcer la capacité des deux secteurs à offrir de meilleurs services aux Canadiens et aux Canadiennes.
- L'utilisation du Code pour le dialogue sur les politiques entraînera une amélioration des politiques publiques.
- L'utilisation du Code de financement renforcera la capacité durable du secteur bénévole et communautaire et permettra aux deux secteurs de mieux rendre compte de leurs activités à la population canadienne.

Concrétiser l'Accord et les Codes

- L'objectif est de faire en sorte que l'Accord et les Codes soient bien connus, accessibles, et mis en application dans l'ensemble de l'administration fédérale et du secteur bénévole et communautaire.
- La Direction des affaires du secteur bénévole et communautaire à Patrimoine canadien et le Forum du secteur bénévole et communautaire appuie la mise en œuvre.
- Les ministères et organismes élaborent des plans d'action individuels.

Concrétiser l'Accord et les Codes dans notre organisation

Dans notre propre organisation

- Relations actuelles
 - ✓ Avec qui collaborons-nous et pourquoi?
 - ✓ De quelle manière procédons-nous?
 - ✓ Quels résultats obtenons-nous?

Concrétiser l'Accord et les Codes dans notre organisation

Dans notre propre organisation

- Améliorer nos relations avec l'autre secteur
 - ✓ Que peut-on améliorer?
 - ✓ Quels outils avons-nous ou lesquels nous faut-il?
 - ✓ Quelles sont les défis à rencontrer?
 - ✓ Que pouvons-nous apprendre d'autres organisations?

Prochaines étapes

- Étudier et promouvoir l'Accord et les Codes
- Analyser la portée et la nature de nos relations avec l'autre secteur
- Élaborer une approche stratégique pour résoudre des problèmes clés
- Collaborer avec l'autre secteur pour surmonter certaines difficultés
- Garder contact avec la Direction des affaires du secteur bénévole et communautaire à Patrimoine canadien ou avec le Forum du secteur bénévole et communautaire
- Faire rapport de notre progrès et de nos priorités futures.

Sites Web et ressources

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

www.vsi-isbc.ca

Division des affaires du secteur sans but lucratif,
bénévole et communautaire

Développement social Canada

[\(819\) 956-6715](tel:(819)956-6715)

Forum du secteur bénévole et communautaire

www.secteur-benevole-et-communautaire.ca

Secrétariat du Forum du secteur bénévole et communautaire

[\(613\) 238-7555](tel:(613)238-7555) or [1-800-821-8814](tel:1-800-821-8814)